



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 47773

### Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration sur la prise en charge des jeunes en situation difficile. Il apparaît en effet que, dans le cadre de l'enquête relative à l'agression d'un agent de police nationale dans les transports en commun, un mineur a été interpellé à la station de sports d'hiver des Menuires, où il participait, selon plusieurs organes de presse, à un séjour de ski organisé par une association locale et pris en charge par une grande surface de la ville des Ulis. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer s'il est exact que certains réseaux de distribution commerciale assurent ou financent ce type de services, dès lors qu'ils peuvent s'apparenter à une sorte d'éloignement temporaire des jeunes en difficulté des quartiers sensibles, sans doute dans l'objectif de s'acheter une certaine tranquillité. Il souhaiterait également connaître son avis sur des pratiques qui ne correspondent pas, à l'évidence, à la vocation initiale des grandes surfaces commerciales intégrées dans les circuits de distribution.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marsaud Alain](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47773

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire, ville et intégration

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire, ville et intégration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 1997, page 476